



# VACANCES SPORTIVES

HIVER 2020

[www.sportbruxelles.be](http://www.sportbruxelles.be)



## SPORT- VAKANTIES

WINTER 2020

[www.sportbrussel.be](http://www.sportbrussel.be)



8  
/  
12 ans  
jaar



# MODE D'EMPLOI



[www.sportbruxelles.be](http://www.sportbruxelles.be)

l'inscription en ligne,  
facile et rapide !

Les inscriptions aux stages  
Vacances Sportives s'effectuent  
en ligne, sur le site  
[www.sportbruxelles.be](http://www.sportbruxelles.be).

Vous pouvez créer un compte  
"Mes Vacances Sportives"  
et y ajouter les informations  
relatives à vos enfants.

Grâce à cet outil, vous trouverez  
vos confirmations d'inscription  
aux stages, le programme  
complet de ceux-ci, vos  
attestations fiscales et de  
fréquentation, ...

## Chers parents,

Cette brochure est la vôtre. Vous y trouverez  
le programme complet des stages proposés  
durant les vacances d'hiver 2020.

Découvrez la description détaillée des  
stages et les informations pratiques qui s'y  
rapportent.

Optez pour la (les) semaine(s) de votre choix  
et effectuez l'inscription par Internet, sur  
[www.sportbruxelles.be](http://www.sportbruxelles.be).

Vous ne disposez pas d'un accès à Internet ?  
Complétez le cahier central détachable  
(formulaire d'inscription, fiche médicale et  
autorisation de sortie) et envoyez-le par  
courrier au Service des Sports.

### ● ● **Besoin d'aide ?**

N'hésitez pas à contacter le **Service des Sports**  
T. 02 279 59 80 • [infosport@brucity.be](mailto:infosport@brucity.be)

**Palais du Midi**

Rue Roger van der Weyden 3 - 1000 Bruxelles.



## **BASKET-BALL** **BASKETBAL**



Le Basket-ball, sport convivial, permet d'améliorer l'endurance et la coordination des mouvements, de développer la concentration et l'autodiscipline et de renforcer l'esprit collectif.

**Un stage organisé en collaboration avec le BC Royal IV Brussels.**

Basketbal is een gezellige sport die de uithouding en de coördinatie van bewegingen bevordert, concentratie en zelfdiscipline ontwikkelt en teamspirit aanwakkert.

**Kamp georganiseerd in samenwerking met BC Royal IV Brussels.**

**Du • van 21.12.2020 au • tot 24.12.2020**

**Palais du Midi - Rue Roger Van der Weyden 3, 1000 Bruxelles**

**Zuidpaleis - Rogier Van der Weydenstraat 3, 1000 Brussel**



# INFORMATIONS GÉNÉRALES

## Qui participe ?

Les Vacances Sportives s'adressent à tous les enfants âgés de 8 à 12 ans, débutants ou sportifs confirmés, qui souhaitent découvrir et pratiquer un sport en s'amusant.

Tarifs €	Tarif par semaine
Bruxellois (cat.1)	€ 40,00   semaine
Non-Bruxellois (cat.2)	€ 48,00   semaine
Non-Bruxellois (cat.3)	€ 72,00   semaine

## Contact

Ville de Bruxelles  
Service des Sports

Rue Roger van der Weyden 3  
1000 Bruxelles

Tél. : 02 279 59 80

Fax. : 02 279 59 69

E-mail : [infosport@brucity.be](mailto:infosport@brucity.be)

[www.sportbruxelles.be](http://www.sportbruxelles.be)

**Catégorie 1 :** enfants domiciliés sur le territoire de Bruxelles-Ville, à savoir Bruxelles, Laeken, Neder-over-Heembeek et Haren ;

**Catégorie 2 :** non-Bruxellois qui sont soit élèves des écoles situées sur le territoire de la Ville, soit les enfants du personnel de la Ville, soit membres d'un club sportif bruxellois ;

**Catégorie 3 :** non-Bruxellois qui n'appartiennent à aucune des catégories précédentes.

Un tarif dégressif, uniquement d'application pour les enfants domiciliés sur le territoire de la Ville de Bruxelles, peut être octroyé. Celui-ci prévoit une réduction de 20 % par rapport au plein tarif pour le second enfant inscrit, de 40% pour le troisième et de 60% à partir du quatrième enfant.

Un tarif social d'un montant de € 12,00 par semaine, peut être accordé aux enfants issus d'un milieu défavorisé sur le plan socio-économique. La demande d'obtention du tarif social doit être formulée par écrit auprès du Service des Sports, accompagnée d'une composition de ménage et d'une attestation délivrée par le C.P.A.S. ou, le cas échéant, par l'organisme de



# INFORMATIONS GÉNÉRALES

paiement des revenus de remplacement. Le tarif dégressif, l'intervention « Aide au Sport » et le tarif social ne sont pas cumulables entre eux.

Les redevances sont payables anticipativement et pour une période complète. Pour les inscriptions par Internet, le paiement se fait électroniquement à l'inscription et au plus tard dans les sept jours calendrier qui suivent la confirmation d'inscription. Pour les inscriptions papier, un bulletin de versement est adressé par le Service des Sports à chaque participant dès réception du formulaire d'inscription.

Le remboursement du droit d'inscription n'est autorisé qu'en cas de maladie et sur remise d'un certificat médical.

## Horaire 🕒

9:00 – 12:00 | 13:00 – 16:00

## Garderie

8:00 – 9:00 | 16:00 – 17:00 (sauf les 24 et 31/12, 16:00)

Une surveillance est assurée et des jeux sont proposés aux enfants de manière non dirigée.

## NB

1. Les enfants resteront obligatoirement au centre sportif pendant l'heure de midi. Prévoir un repas de midi (tartines & boissons). Une dérogation pourra toutefois être accordée sur demande écrite des parents. Le repas n'est pas compris dans le prix d'inscription.

2. La Ville de Bruxelles décline toute responsabilité en cas d'absence de vos enfants sur le lieu de stage ainsi que pour les éventuelles absences pendant le temps de midi. Les parents doivent compléter et signer l'autorisation de sortie qui figure en page 14 et renvoyer celle-ci avec le bulletin d'inscription et la fiche médicale au Service des Sports.



# MESURES SPÉCIALES COVID



Chers Parents,

En cette saison hivernale, vos enfants sont prêts à participer aux stages sportifs organisés par la Ville de Bruxelles. Nous sommes très heureux de pouvoir les y accueillir. Cependant, vous vous apercevrez que les stages, tels que vous les connaissez, seront différents de ceux que vos enfants vont retrouver.

Voici un guide à lire très attentivement pour vous préparer ainsi que votre enfant à tous ces changements et pour adopter les bons gestes et comportements dès le début des stages.

Bonne lecture !

## **Préalablement aux stages, le Service des Sports vous invite**

- À lire attentivement ce document ainsi que le Règlement d'Ordre Intérieur qui vous seront transmis au moment de l'inscription.

## **Au cours des stages, le Service des Sports prend les mesures suivantes**

- Aménagement d'une zone d'accueil avec sens d'entrée et de sortie (marquage au sol).
- Encadrement des enfants par groupe, chaque moniteur sportif s'occupera d'une bulle de 12 enfants maximum.
- Aménagement de zones intérieures et extérieures par groupe de 12 enfants, chaque zone sera délimitée afin d'éviter les mélanges des groupes.
- Aménagement des zones de repas, organisation des horaires de pause et de repas par bulle et en décalage afin d'éviter les mélanges des groupes.
- Chaque moniteur rappellera aux enfants, par des activités ludiques, les bons gestes face au virus.
- Chaque moniteur organisera des séances de lavage des mains à des moments clés (début et fin de journée, changement d'activité, pause, repas,...).
- Votre enfant disposera de son espace vestiaire (crochet et place sur le banc) personnel et identique tout au long du stage.
- Désinfection quotidienne du matériel sportif, des tables et des chaises, des locaux par le personnel du Service des Sports et de l'ULB Sports avec une solution hydroalcoolique.



## MESURES SPÉCIALES COVID

- Désinfection des sanitaires plusieurs fois par jour.
- Port du masque par l'équipe des moniteurs.
- Aménagement d'un local Covid-19 destiné à accueillir tout enfant présentant des symptômes dans un lieu adapté en attendant que l'enfant puisse être pris en charge.

### Le Service des Sports vous demande

- De sensibiliser votre enfant au respect des règles d'hygiène élémentaires (lavage de main, ne pas faire la bise, ne pas serrer les mains,...).
- De porter un masque lorsque vous venez déposer et rechercher votre enfant (un seul parent par enfant), y compris pour tout accompagnant de plus de 12 ans (si le grand-frère ou la grande-sœur vient rechercher l'enfant).
- D'attendre votre enfant dans la zone d'accueil (sortie) uniquement, à la fin du stage.
- De respecter les distanciations sociales (1 mètre 50).
- De respecter les horaires, y compris les horaires de garderie (de 8h à 9h et de 16h à 17h).
- De prévoir le repas, boissons et collation de votre enfant. Les échanges de denrées alimentaires sont interdits.
- De marquer tout le matériel (essuie de bain, casquette, ...) et les vêtements apportés de la maison au nom de l'enfant.
- Si un parent ou un contact proche de l'enfant s'avère être un cas confirmé de Covid-19, l'enfant doit rester isolé à la maison, même s'il ne présente aucun symptôme. La durée de cet isolement sera déterminée par le médecin inspecteur du service de surveillance des maladies infectieuses de la Région. Dans ce cas, le stage sera intégralement remboursé sur présentation d'un certificat médical.
- Dans tous les cas, les parents sont invités par les autorités à rester attentifs à l'apparition d'éventuels symptômes liés au Covid-19 (Les symptômes de l'infection concernent les voies respiratoires supérieures ou inférieures, avec début soudain d'au moins l'un des symptômes suivants : fièvre, toux, maux de gorge ou difficultés respiratoires. La sévérité de l'infection varie d'une personne à l'autre).